

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception 27 JUIL. 2015

Dossier complet le 2 7 JUIL. 2015

Foslus P & 41

#### 1. Intitulé du projet

Régularisation du camping de l'Etang du Puy (anciennement appelé la Norissonière) camping de 30 emplacements sur la commune de St Mars la Réorthe.

#### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

L'ATYPIQUE

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

Mme HOMBERT Corinne

RCS / SIRET

5 3 2 7 9 6 8 6 9 0 0 0 1 6

Forme juridique EURL

#### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
33	Permis d'aménager situé sur une commune dotée à la date du dépôt de la demande d'un PLU.
45	Terrain de camping et de caravaning permettant l'accueil de plus de 20 personnes ou plus de 6 emplacments de tentes, caravanes ou résidences mobiles de de loisirs et de moins de 200 emplacements.

#### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet

Régularisation d'un camping de 30 emplacements 1,49 Ha sur une surface totale de 4,43 Ha au lieu-dit la Norissonière sur la commune de Saint Mars la Réorthe.

#### 4.2 Objectifs du projet

Mme HOMBERT gérante du camping "L'Etang du Puy", exploite ce camping en location gérance depuis 2011.

Elle souhaite régulariser une situation pour laquelle ce camping appelé alors "le Noris" avait reçu en 1996 un arrêté de classement pour 24 emplacements, et pour lequel, suite à un courrier de la mairie "pour non exploitation" avait conduit à un nouvel arrêté préfectoral de déclassement en 2004.

Sans modifier la nature du projet initial, les démarches entreprises visent à obtenir une autorisation réglementaire d'exploiter.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Cette demande n'engendrera aucun travaux à court terme.

#### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Aucune évolution par rapport à la situation actuelle (camping existant de 30 emplacements).

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?  La décision de l'autoristé administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).								
-Permis d'aménager un terrain de camping								
4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure	e d'autorisation ce formulaire est r	empli						
-Permis d'aménager								
4.5 Dimensions et caractéristiques du pro	ojet et superficie globale (assiette) d	e l'opération -	préciser les unités de mesure utilisées					
Grandeu	rs caractéristiques		Valeur					
Surface aménagée en camp Surface totale de l'ensemble	14 900m² 44 300m²							
4.6 Localisation du projet								
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques <sup>1</sup>	Long. 0 ° S	91 · 38 " O Lat. 46 · 86 · 99 " N					
Camping de l'Etang du Puy 2, la norissonière 85590 St Mars la Réorthe	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et Point de départ : Point d'arrivée : Communes traversées :	d), 8°, 10°, 18 Long ° _ Long ° _	'" Lat°'"'" Lat°'"_					
4.7 S'agit-il d'une modification/extension	on d'une installation ou d'un ouvra	ge existant ?						
4.7.1 Si oui, cette installation ou cet o	? Oui Non X							
4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été au	utorisé ?							
4.8 Le projet s'inscrit-il dans un program Si oui, de quels projets se compose le	Oui Non X							

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

L'ensemble inscrit su	r une	surfac	ur les parcelles n°6,12,1489,1586,2229 section A ce totale de 4,43 ha intégrant les parcelles n° 08,2210,2211,2228,2229,2233					
	Couments d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?  Plan Local d'Urbanisme approuvé le 5 décembre 2007.  Le projet est situé en zone 1AUL.  La vocation de ce secteur est réservé à l'implantation de zone de loisirs; les structures de type caravaning s'intègrent parfaitement dans cette zone.							
Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale?  5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée:  Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact								
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?					
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope?	×		ZNIEFF de type n°2, n°509 300 00, "Collines vendéennes, Vallée de la Sèvre nantaise."					
en zone de montagne ?		X						
sur le territoire d'une commune littorale ?		X						
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional?		$\boxtimes$						
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X						

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager?		X	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	X		Zone humide répertoriée comme primordiale au niveau de l'étang privé sur les parcelles section An°1, 7, 2228,2229,2232. Inventaire réalisé lors de l'inventaire conduit sous maitrise d'ouvrage publique sur l'ensemble du territoire de la commune en 2014.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques?		X	
approuvé?			
dans un site ou sur des sols pollués?		X	
dans une zone de répartition des eaux ?		X	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		X	
dans un site inscrit ou classé ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?		X	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO?		$\square$	

### 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

## **6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences suivantes ?** Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		x	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		×	
	est-il excédentaire en matériaux ?		$\mathbf{x}$	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		x	
Milieu	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		K	Les parcelles occupées depuis 1996 n'ont à ce jour vu aucune modification notable.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	Les aménagements réalisés sont antérieurs à l'arrêté du 1er octol 2009 précisant les critères de définition et de délimitation des zor humides. L'exploitation actuelle du site n'a donc pas d'incidence significative.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		K	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	X		Le Plan de Prévention de Risque d'Inondation indique qu'il n'y a pas de risques majeurs identifié sur la commune.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		$\square$	Le site a subi un contrôle de son dispositif de traitement qui est jugé non conforme.  Une étude de définition de filière d'assainissement vise à définir une solution pérenne et conforme à l'arrêté du 22 juin 2007. La station traitera une charge de pollution équivalent environ 75 EH.
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X	Le camping accueille un public familial. Les équipement sont minimum il n'y a pas de piscine, ni de salle de spectacle, les horaires d'entrée et de sortie sur le site visent à favoriser le confort des usagers ainsi que des quelques habitations situées à proximité directe du camping.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ?  Est-il concerné par des vibrations ?		X	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	Les voies du camping ne sont pas pas dotées de mâts d'éclairage. I n'y a donc ni nuisance visuelle ni émissions lumineuses dans l'enceinte du camping.
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	X		Les rejets polluants sont limités à la faible circulation des véhicules dans le camping.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?		X	Le camping actuel dispose d'une voirie goudronnée d'une surface très limitée de 500m², d'un bâtiment principal dont la toiture avoisine 140m² et d'un bloc sanitaire d'une surface d'environ 40m². La surface active du site est donc quasi équivalente à la surface avant les travaux réalisés en 1996. Le débit de restitution au milieur récepteur est donc quasiment identique à celui de la prairie initiale. En période d'occupation la quasi totalité des eaux seront infiltrées sur la parcelle et/ou rejetée dans l'étang
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X		Des eaux usées sont générées dans l'enceinte du camping. Une fosse toutes eaux ainsi qu'un plateau filtrant sont en place mais jugés non conforme par le SPANC de la communauté des communes du Pays des Herbiers. Une étude pour 75 EH est en cours de réalisation. Les effluents après réhabilitation seront traitées au sein de la station autonome du camping et conformes à l'arrêté du 22 juin 2007.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X	Aucun monument classé n'est présent à proximité directe du site. par ailleurs les infrastructures modestes du site se fondent dans le paysage bocager sans le dénaturer.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?		X	Le site est exploité comme tel depuis bientôt 20 ans.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?  Oui  Non  X  Si oui, décrivez lesquelles :
6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?  Oui Non Si oui, décrivez lesquels :
7. Auto-évaluation (facultatif)  Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.
Compte tenu d'un site en exploitation depuis bientôt 20 ans, offrant des structures et infrastructures modestes, il n'apparaît pas y avoir d'incidences significatives sur les enjeux environnementaux du site.  Une étude d'assainissement est en cours de réalisation. Le dimensionnement proposé (75EH) ne nécessite pas de demande de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau.  Toutefois, afin de régulariser la procédure:  - Un porté à connaissance est en cours de rédaction et sera prochainement destiné au services de la DDTM.  Au vu de l'ensemble des ces éléments, il ne semble pas nécessaire de solliciter une démarche d'étude d'impact
pour ce projet.

		8. Annexes							
8.1 Annexes obligatoires									
	Objet								
1	L'annexe	e n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	The same of the same of						
2		de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;							
3		num, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le lointain ;							
4	Un plan d 18°, 28° a)	du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;							
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;								
8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire  Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent									
	arries dexq	Objet Chick	7						
			1						
_									
-									
		9. Engagement et signature							
		NEW AND ASSOCIATION OF THE PROPERTY OF THE PRO							
Je	e certitie sui	ur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus							
	Fait à	Saint Mars la Réorthe le, 21 juillet 2015	7						
\$	Signature	Januar	CONTRACTOR DESCRIPTION OF THE PERSON OF THE						